

Informations conformes à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

Présentation des principales incidences négatives
des décisions d'investissement sur les facteurs
de durabilité

Acteur des marchés financiers

Liechtenstein Life Assurance AG (LEI: 529900RMYJQQFOR4SP58)

Résumé

Liechtenstein Life Assurance AG (LEI: 529900RMYJQQFOR4SP58; ci-après «Liechtenstein Life» ou «nous») est une société de the prosperity company AG appartenant à Fidelidade – Companhia de Seguros, S.A. Le groupe est l'un des principaux prestataires d'assurances directes et de solutions numériques innovantes en matière de risque.

Liechtenstein Life tient compte des principales incidences négatives de ses décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité. Cette présentation expose en détail les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Liechtenstein Life Assurance AG.

Cette présentation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité porte sur la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. L'intégration systématique des critères ESG fait partie intégrante de la stratégie de placement de Liechtenstein Life. Nous abordons la question de la durabilité dans sa globalité et intégrons donc des aspects ESG essentiels dans nos décisions de placement. Nous pouvons ainsi identifier les risques et les opportunités ESG au-delà de l'analyse financière classique et prendre des décisions d'investissements responsables et à long terme. En principe, la gestion des investissements repose sur trois piliers: des critères d'exclusion spécifiques dans le cadre de nos directives contraignantes, des priorités d'investissement telles que les énergies renouvelables et l'intégration systématique des critères ESG dans le processus d'investissement.

Liechtenstein Life est une entreprise de services. Aussi, elle n'a pas elle-même, par son activité d'assureur, d'incidences négatives telles qu'une pollution mesurable de l'eau (émissions dans l'eau), comme ce peut être le cas pour une entreprise de production. En général, les indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement utilisés par Liechtenstein Life à l'échelle de l'entreprise ne dressent pas un tableau négatif. En tant qu'entreprise, nous sommes tributaires de l'offre liechtensteinoise de fournisseurs d'énergie. À cet égard, le fournisseur régional, Liechtensteinische Kraftwerke, se distingue par son offre diversifiée d'électricité issue des énergies hydraulique et solaire. Dans le cadre de son activité, Liechtenstein Life n'a besoin d'aucun matériau radioactif, ni d'appareils qui en contiennent.

Son but premier est d'être en mesure de remplir ses obligations vis-à-vis de ses clients à tout moment et de respecter à tous égards les dispositions du législateur concernant le principe de prudence des entreprises. Toutes les décisions sont donc subordonnées à des exigences de sécurité élevées.

En vue d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, Liechtenstein Life Assurance AG fait appel aux services du prestataire externe MSCI ESG Research, qui met à disposition des données complètes sur la durabilité.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité incluent aussi les incidences sur les décisions d'investissement qui se répercutent sur les facteurs de durabilité. Les facteurs de durabilité comprennent ainsi, entre autres, toutes les problématiques environnementales, sociales et relatives à l'emploi, ainsi que le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. En 2023, Liechtenstein Life a poursuivi le développement de sa stratégie de durabilité. La Direction et le Conseil d'administration ont validé la prise en compte des notes ESG et l'usage de l'approche Best-in-class dans le cadre des processus d'investissement. Une évaluation est prévue pour l'année 2024 en vue d'un renforcement et d'une extension des critères d'exclusion. En outre, Liechtenstein Life soutient l'université du Liechtenstein dans le domaine de la formation continue Sustainable Finance en ce qui concerne les investissements durables.

Dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations (UE) 2019/2088, les données relatives aux indicateurs environnementaux et sociaux définis par la loi sont collectées depuis l'année 2022 afin de mesurer et d'évaluer les incidences négatives sur les facteurs de durabilité. 18 des 20 indicateurs sont obligatoires, et deux sont optionnels. Ces indicateurs ont été sélectionnés par nos soins parmi la liste présentée dans le Règlement sur la publication d'informations. Il s'agit d'indicateurs relatifs aux investissements dans des entreprises, des États et des organisations supranationales, ainsi que dans l'immobilier.

Dans cette présentation, nous publions pour la première fois les données de ces 20 indicateurs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement							
Émis- sions de gaz à effet de serre (GES)	1.	Émissions de GES	Émissions de GES du scope 1	27'027,09 t CO ₂ e	7212,60 t CO ₂ e	Couverture: 90,55% Les émissions de gaz à effet de serre du scope 1 englobent les émissions directes de gaz à effet de serre néfastes pour le climat par les sociétés bénéficiaires d'investissements.	Nous limitons les risques par une stratégie axée sur le long terme, soumettons la stratégie commerciale et la stratégie de risque à un examen approfondi et procédons à des ajustements si nécessaire.
			Émissions de GES du scope 2	6'080,55 t CO ₂ e	2'170,77 t CO ₂ e	Couverture: 90,55% Les émissions de gaz à effet de serre du scope 2 comprennent les émissions indirectes de gaz à effet de serre néfastes pour le climat par les fournisseurs d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissements.	
			Émissions de GES du scope 3	181'969,53 t CO ₂ e	67'334,43 t CO ₂ e	Couverture: 90,52% Les émissions de gaz à effet de serre du scope 3 comprennent les émissions indirectes de gaz à effet de serre néfastes pour le climat dans la chaîne d'ap-provisionnement en amont et en aval des sociétés bénéficiaires d'investissements.	
			Émissions totales de GES	223'644,98 t CO ₂ e	76'660,96 t CO ₂ e	Couverture: 90,13% Les indicateurs du total des émissions de gaz à effet de serre comprennent aussi bien les émissions du scope 1 et 2 que celles estimées du scope 3.	
	2.	Empreinte carbone	Empreinte carbone	392,24 t CO ₂ e/ mio EUR investis	448,44 t CO ₂ e/ mio EUR investis	Couverture: 90,13% Empreinte carbone Émissions de GES du scope 1 et 2, et émissions estimées du scope 3	
3.	Intensité des émissions de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des émissions de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	796,12 t CO ₂ / mio EUR de chiffre d'affaires	908,3 t CO ₂ / mio EUR de chiffre d'affaires	Couverture: 96,53% Émissions de GES du scope 1 et 2, et émissions estimées du scope 3		

	4. Exposition à des sociétés actives dans le domaine de combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,69%	1,63%	Couverture: 96,25% Sont considérées comme actives dans le secteur des combustibles fossiles les sociétés qui tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	63,35%	63,65%	Couverture: 68,66% Sont considérées comme non renouvelables les sources d'énergie qui n'entrent pas dans la catégorie des sources d'énergie non fossiles renouvelables, à savoir l'énergie éolienne, l'énergie solaire (solaire thermique et solaire photovoltaïque) et l'énergie géothermique, l'énergie ambiante, l'énergie marémotrice, houlomotrice et d'autres énergies marines, l'énergie hydroélectrique, la biomasse, les gaz de décharge, les gaz des stations de traitement des eaux usées et le biogaz.	Nous limitons les risques par une stratégie axée sur le long terme, soumettons la stratégie commerciale et la stratégie en matière de risque à un examen approfondi, et procédons à des ajustements si nécessaire.
	6. Intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,39 GWh 1,35 GWh 16,27 GWh 2,34 GWh 1,78 GWh 0,17 GWh 0,14 GWh 1,32 GWh 0,43 GWh	5,03 GWh 1,50 GWh 7,97 GWh 4,70 GWh 0,94 GWh 0,14 GWh 1,80 GWh 1,89 GWh 0,62 GWh	Couverture pour tous les secteurs: 87,46% Code NACE, section A (agriculture, sylviculture et pêche) Code NACE, section B (industries extractives) Code NACE, section C (industrie manufacturière) Code NACE, section D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) Code NACE, section E (production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution) Code NACE, section F (construction) Code NACE, section G (commerce, réparation d'automobiles et de motocycles) Code NACE, section H (transports et entreposage) Code NACE, section L (activités immobilières)	Nous limitons les risques par une stratégie axée sur le long terme, soumettons la stratégie commerciale et la stratégie en matière de risque à un examen approfondi, et procédons à des ajustements si nécessaire.

Biodiversité	7.	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.	9,53%	2,38%	Couverture: 97,30% Les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité entraînent une détérioration d'habitats naturels et de l'habitat d'espèces pour lesquelles une aire protégée a été définie, et dérangent ces espèces.	
Eau	8.	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,90 t	0,22 t	Couverture: 0,55% Les rejets dans l'eau désignent les émissions directes de substances prioritaires et les émissions directes de nitrates, de phosphates et de pesticides.	Nous limitons les risques par une stratégie axée sur le long terme, soumettons la stratégie commerciale et la stratégie en matière de risque à un examen approfondi, et procédons à des ajustements si nécessaire.
Déchets	9.	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	4,88 t	71,90 t	Couverture: 34,10% Certains secteurs (chimie, industrie minière, etc.) sont de gros producteurs de déchets dangereux.	

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Les questions sociales et liées au personnel	10.	Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,28%	0,18%	Couverture: 96,53% Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille revenant aux émetteurs pour lesquels il existe de très graves controverses liées à l'activité commerciale et/ou aux produits de l'entreprise.	Nous limitons les risques par une stratégie axée sur le long terme, soumettons la stratégie commerciale et la stratégie en matière de risque à un examen approfondi, et procédons à des ajustements si nécessaire.
--	-----	--	---	-------	-------	---	--

Les questions sociales et liées au personnel	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations.	1,57%	12,75%	Couverture: 96,25% Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille investi dans des entreprises qui ne sont pas signataires du Pacte mondial des Nations Unies.	Nous limitons les risques par une stratégie axée sur le long terme, soumettons la stratégie commerciale et la stratégie en matière de risque à un examen approfondi, et procédons à des ajustements si nécessaire.
	12. Écart des rémunérations entre hommes et femmes non corrigé	Écart des rémunérations moyen non corrigé entre hommes et femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	10,14%	13,80%	Couverture: 27,24% Gender Pay Gap dans les sociétés bénéficiaires d'investissements.	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres au sein de ces organes	35,13%	33,70%	Couverture: 95,72% Le pourcentage exprime la part de femmes dans les organes de gouvernance (p. ex. comité directeur et conseil de surveillance) des sociétés bénéficiaires d'investissements.	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,03%	0%	Couverture: 96,71% Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille investi dans des entreprises dont le secteur d'activité est lié aux mines antipersonnel, aux armes à sous-munitions, aux armes chimiques ou biologiques. Remarque: les liens avec le secteur comprennent la propriété, la fabrication et les investissements. Les liens avec les mines antipersonnel ne comprennent pas les produits de sécurité correspondants.	Les critères d'exclusion en vigueur excluent également dans une large mesure les investissements futurs dans cette catégorie.

Indicateurs applicables aux investissements dans des États et organisations supranationales

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité des émissions de GES	Intensité des émissions de GES des pays d'investissement	239,88 t CO ₂ /mio EUR PIB	0,18 t CO ₂ /mio EUR PIB	Couverture: 92,25% L'intensité des émissions de GES est la somme des émissions totales de gaz à effet de serre des émetteurs souverains par million d'EUR du PIB correspondant.	Nous limitons les risques par une stratégie axée sur le long terme, soumettons la stratégie commerciale et la stratégie en matière de risque à un examen approfondi, et procédons à des ajustements si nécessaire.
Social	16. Pays d'investissement contrevenant aux normes sociales	Nombre de pays d'investissement contrevenant aux normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements) au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Chiffre absolu: 6	Chiffre absolu: 2	Couverture: 92,25% Nombre d'émetteurs souverains dans le portefeuille contre lesquels le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) a imposé des mesures restrictives (sanctions) en matière d'importation et d'exportation.	L'évolution de cet indicateur fait l'objet d'un suivi continu, et les mesures possibles sont analysées. L'objectif est de limiter au maximum les investissements dans cette catégorie.
			Chiffre relatif: 5,36%	Aucune donnée	Couverture: 92,25% Pourcentage d'émetteurs souverains dans le portefeuille contre lesquels le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) a imposé des mesures restrictives (sanctions) en matière d'importation et d'exportation.	

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Aucune donnée	Aucune donnée		Non essentiel
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Aucune donnée	Aucune donnée		Non essentiel

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité			Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Eau, déchets et autres matières	9.	Investissements dans des entreprises productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, section 20.2, du Règlement (CE) no 1893/2006	0,03%	0,61%	Couverture: 99,40% Sociétés productrices de pesticides, de produits phytopharmaceutiques et de désinfectants	L'évolution de cet indicateur fait l'objet d'un suivi continu, et les mesures possibles sont analysées. L'objectif est de limiter au maximum les investissements dans cette catégorie.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15.	Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption	0,95%	0,23%	Couverture: 95,79%	L'évolution de cet indicateur fait l'objet d'un suivi continu, et les mesures possibles sont analysées. L'objectif est de limiter au maximum les investissements dans cette catégorie.

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Liechtenstein Life accorde une grande importance au développement durable et en tient compte dans toutes les décisions de placement concernées. Cette mission incombe non seulement au Head of Investissements de Liechtenstein Life, mais aussi au comité interne des investissements, à la direction générale et au comité des placements qui fait partie du conseil d'administration. Nous distinguons, dans ce cadre, deux types de décisions d'investissement (a) et (b), ainsi que les effets suivants de la prise de décision en matière d'investissement sur la durabilité (c):

(a) Il faut d'une part considérer les décisions d'investissement qui consistent à investir nos actifs à nos propres risques et périls. Dans ce cas de figure, le Head of Investissements étudie le caractère durable des investissements selon leur durée et leur montant, et rédige un avis dans lequel il explique les éventuelles objections à ce sujet. Les membres des comités susmentionnés s'informent également de leur côté sur la durabilité des différentes options de placement. La prise en compte des critères de développement durable est étudiée de manière indépendante au sein des différents comités de Liechtenstein Life. S'il subsiste certaines préoccupations à l'issue des discussions, le placement n'est pas autorisé, quels que soient sa durée, les rendements escomptés et le montant des investissements.

Par conséquent, Liechtenstein Life n'investira pas dans des entreprises qui

- fabriquent ou commercialisent des armes pour un usage privé ou militaire,
- réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires annuel dans le secteur de l'extraction de charbon et de la production d'électricité à partir de cette ressource,
- font dépendre leurs revenus de l'évolution du prix des matières premières agricoles,
- fabriquent des produits à base de tabac, ou
- participent au développement et à la commercialisation de jeux de hasard, ou à la production et à la commercialisation de contenus à caractère pornographique.
- Nous excluons également tout investissement dans des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations Unies.

Cette liste n'est pas exhaustive. Il est possible que des investissements qui ne contreviennent pas aux critères cités ci-dessus soient, malgré tout, refusés. Les règles précisées plus haut s'appliquent à toutes les décisions de placement et catégories d'action sur lesquelles nous avons une influence directe, en tant qu'investisseur en capital. Nous nous procurons les informations relatives au développement durable nécessaires pour la prise de décision auprès de différents fournisseurs de données spécialisés dans cette thématique. Nous avons notamment recours aux services du fournisseur externe de données Morningstar Sustainalytics, qui met à notre disposition des informations complètes en matière de développement durable.

(b) Il faut d'autre part considérer les décisions d'investissement qui consistent à investir les actifs avec une prise de risque pour notre clientèle. Dans ce cas, la notion de durabilité doit être prise en compte dans

le pilotage du choix de fonds pour chaque assurance basée sur des placements de Liechtenstein Life. Lorsque nous mettons à jour ou complétons l'offre de fonds proposés à notre clientèle, nous vérifions quels fonds respectent les règles internationales en matière de développement durable, et dans quelle mesure. Nous veillons, dans la mesure du possible, à proposer, pour chaque classe de risque couverte et chaque catégorie de placement correspondante, au moins un fonds qui remplisse les critères ESG. Nous nous assurons régulièrement que tous les fonds spéciaux internes, les baskets et les autres possibilités de placement de capitaux que nous gérons nous-mêmes et proposons à notre clientèle respectent les critères ESG. Pour les options de placement qui ne satisfont pas à ces exigences au moment du contrôle, nous envisageons une modification de la stratégie de placement que nous appliquons dans la mesure du possible. Dans ce cas de figure également, le Head of Investissements étudie le caractère durable des fonds et rédige un avis dans lequel il explique les éventuelles objections à ce sujet.

Bien que Liechtenstein Life s'efforce d'inciter au maximum sa clientèle à investir dans des fonds durables, nous continuerons aussi à intégrer et à proposer des fonds qui ne répondent pas formellement aux critères de durabilité afin d'offrir à notre clientèle un maximum de choix et de variété. Cependant, si le Head of Investissements ou l'actuaire en charge a des doutes sur la politique d'investissement de certains fonds, ceux-ci peuvent être retirés des offres proposées. Sur la base des mesures prises, Liechtenstein Life garantit une prise en compte globale de la durabilité pour les décisions d'investissement dans sa propre entreprise. Toutes ces mesures sont régulièrement contrôlées, adaptées et complétées, afin de garantir au mieux la durabilité dans le cadre des investissements de capitaux, même à l'avenir.

(c) En outre, Liechtenstein Life applique des critères de sélection positifs avant chaque décision d'investissement dans les catégories Investissements alternatifs et Immobilier. Nous étudions et évaluons alors chaque investissement de manière ciblée pour déterminer s'ils poursuivent certains objectifs en matière de développement durable («objectifs de développement durable» de l'ONU). Dans nos décisions d'investissement, nous tenons compte des critères ESG évoqués plus haut et ciblons les entreprises qui présentent un modèle économique avec des valeurs et des perspectives à long terme afin de réduire les risques en matière de durabilité. Nous excluons dès le départ du processus les entreprises qui sont concernées, dans une certaine mesure, par d'éventuels risques d'impact en matière de durabilité, notamment les entreprises dont le modèle économique perdrait de la valeur si l'on introduisait des considérations relatives à la durabilité (p. ex. l'extraction du charbon), mais aussi celles susceptibles de subir un impact négatif important du fait de décisions politiques (p. ex. en cas de tarification du CO₂).

Pour garantir le respect des critères ESG, malgré l'abondance d'options de placements, nous utilisons l'application informatique d'un leader mondial de l'analyse en durabilité pour les entreprises et en évaluations ESG. Une fois l'investissement conclu, nous surveillons et évaluons le respect de ces critères, y compris de leurs mises à jour au fil du temps, par des contrôles réguliers sur toute la durée du placement.

Les décisions en matière d'investissement peuvent avoir des incidences négatives sur les émissions de CO₂, le climat, la faune et la flore,

les intérêts du personnel, la corruption et les actes frauduleux. Comme la mesure des différents indicateurs devrait s'améliorer et que nous devrions disposer, à l'avenir, d'une plus grande base de données, nous prévoyons de mettre en place un système de notation des indicateurs de développement durable (p. ex. émissions de CO₂, indicateurs relatifs aux questions sociales et à la gestion de l'entreprise) qui sera rendu public, le cas échéant. Les critères d'exclusion décrits plus haut en fonction des normes et du modèle économique de l'entité, ainsi que la prise en compte des conséquences en matière de développement durable dans le processus de prise de décision des investissements visent à réduire encore les incidences négatives. Toute entreprise qui enfreint nos critères après qu'un investissement a été réalisé sera complètement exclue de tout nouveau placement.

Politiques d'engagement

En tant qu'investisseur actif, la société Liechtenstein Life Assurance AG est fondamentalement intéressée à exercer ses droits de vote sur les actions qu'elle détient directement, indépendamment de la taille de la position. Si possible, les mesures favorables aux ESG seront systématiquement votées. La transparence et l'intégrité des sociétés bénéficiaires d'investissements sont déterminantes pour la stratégie de vote de Liechtenstein Life Assurance AG.

À l'heure actuelle, les politiques d'engagement n'intègrent pas les indicateurs d'incidences négatives.

Références aux normes internationales

Les données ESG accessibles au public (p. ex. notations ESC de MSCI) sont utilisées pour les investissements directs, les rapports et les données de durabilité influant également sur les décisions d'investissement.

Dans la période de référence, les données et les analyses de Morningstar Sustainability sont employées pour déterminer dans quelle mesure les facteurs ESG sont pris en compte lors des investissements (ETF/fonds cibles). L'analyse se concentre sur les critères d'investissement ou d'exclusion des fonds cibles/gestionnaires ETF ou des indices sous-jacents. L'approche Best-in-class est privilégiée: pour une orientation (peer group) et des paramètres de risques/rendement comparables, les investissements cibles qui tiennent davantage compte des critères ESG sont préférés. Les fonds d'investissement classés selon l'art. 8 ou l'art. 9 du Règlement sur la publication d'informations sont également privilégiés.

Comparaison historique

Cette présentation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité porte sur la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Pour l'année de référence 2023, un changement de fournisseur de données externe a été opéré, passant de Morningstar à MSCI ESG Research. Ce changement a permis d'augmenter considérablement la qualité des données, mais aussi et surtout la couverture. Les écarts constatés au niveau de certains indicateurs par rapport à l'année précédente s'expliquent principalement par les différentes sources de données ainsi que par une couverture plus étendue.



Liechtenstein Life

LIECHTENSTEIN LIFE ASSURANCE AG

Feldkircher Strasse 31
9494 Schaan, Principauté de Liechtenstein
T +423 265 34 40
info@liechtensteinlife.com
www.liechtensteinlife.com

Registre du commerce,
Office de la justice:
FL-0002.254.494-2
IDE: CHE-282.419.665